

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2017

Commune de SERVIES-EN-VAL

L'an Deux Mil dix-sept et le quatorze du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance, s'est réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Lydie CAVAYÉ, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Antoine CAMPILLO, Martine ESCANUELA, Marlène FABRE, Sabrina KRENKE, Andréa BENET, Jean GAVIGNAUD, Jean de LARQUIER, Sébastien ORMIERES.

Absent excusé : Mme Catherine DROUILLEAUX, Mr Jordan MIRON.

Secrétaire de séance : Mme Marlène FABRE.

Nombre de conseillers : 11 En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Date convocation : 11 septembre 2017

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures

Le compte rendu de la séance du 20/07/2017 est approuvé à l'unanimité.

1. Demande de subvention 3° tranche travaux Rue des Corbières et Place du Château :

Madame le Maire rappelle aux membres présents le projet de travaux de remise en état de la Rue des Corbières et de la Place du Château. Elle rappelle la convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) passée entre la commune et l'ATD11, en date du 29/11/2015. Elle rappelle le programme élaboré par l'ATD11 en collaboration avec le laboratoire routier départemental découpé en trois secteurs, Secteur 1 : Bas de la Rue des Corbières, Secteur 2 : Haut de la rue des Corbières, Secteur 3 : Place du village. Ce programme est estimé à 74 603,00 € H.T. soit 89 523,60 € T.T.C. pour le secteur 1, 52 917,50 € H.T soit 63 501,00 € T.T.C. pour le secteur 2 et 84 808,30 € H.T. soit 101 769,96 € T.T.C. et avait été approuvé en réunion du Conseil Municipal en date du 15/10/2015.

Pour la première tranche une subvention du Conseil Départemental a été attribuée pour un montant de 22 381,00 € soit 30%, ainsi qu'une subvention de l'Agglo de Carcassonne d'un montant forfaitaire de 10 000,00€. Pour la deuxième tranche une subvention du Conseil Départemental a été attribuée pour un montant de 15 000,00 € soit 30%, ainsi qu'une subvention de l'Agglo de Carcassonne d'un montant forfaitaire de 10 000,00€.

Mme le Maire propose de demander une subvention pour la troisième tranche de travaux au Conseil Départemental et à l'Agglo de Carcassonne (PIG). Accepté à l'unanimité.

2. Location des deux logements de l'ancienne Poste et fixation des loyers :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de deux logements dans le bâtiment de l'ancienne Poste seront terminés à la fin du mois. Un appel à candidature pour ces deux locations a été lancé en date du 11 septembre 2017 par affichage en Mairie. Il convient aussi de fixer le prix du loyer de chaque appartement.

Trois demandes nous sont parvenues , M. Pierre-Luigi LEMAITRE et Mme Laure GEIDEL, qui se sont désistés ce jour, M. et Mme CASTELNOT et M. Michel HARRISON et Mme Saléha DEKKICHE souhaitent le logement du rez de chaussé.

Certains conseillers regrettent qu'une annonce concernant ces deux locations n'ai pas été publiée dans tout le Val de Dagne mais Mme le Maire précise que ces trois demandes sont parvenues en Mairie depuis plusieurs mois, de plus ces logements pourront être loués au 1^{er} Octobre, si une annonce doit être diffusée cela va retarder la location.

Après avoir examiné les candidatures, Madame le Maire propose de passer au vote pour le choix des locataires. Résultats du vote pour le logement du Rez de chaussé :

- 8 voix pour M. Michel HARRISON et Mme Saléha DEKKICHE,
- 1 voix pour M. et Mme CASTELNOT.

Après en avoir délibéré, il est décidé à la majorité de retenir la candidature de M. et Mme CASTELNOT pour l'appartement de l'étage et M. Michel HARRISON et Mme Saléha DEKKICHE pour l'appartement du rez de chaussé et de fixer les prix mensuel du loyer à 490 € pour l'appartement de l'étage et 530 € pour l'appartement du rez de chaussé,

3. Location du Café-Restaurant :

Madame le Maire rappelle le courrier de Mme Edwige JACQUES nous informant de son souhait de résilier son contrat de mise à disposition du local commercial du domaine public de la commune concernant le café-restaurant et le logement attenant. Un appel à candidature a été lancé en date du 7 Août 2017. Il convient aussi de fixer le prix du loyer du café-restaurant ainsi que du logement attenant.

A l'issue de cet appel à candidature, les quatre demandes suivantes nous sont parvenues :

- Mme Jacqueline GENDRE de Raissac d'Aude,
- Mme Delphine TETART de Labastide-en-Val,
- M. Mickael DUBOIS de Coufoulens,
- M. et Mme Jean-Louis MERCADAL de Limoux.

Après avoir rencontré les candidats, Madame le Maire propose de passer au vote pour le choix du candidat et des prix des loyers.

Le Conseil après délibération décide à l'unanimité de retenir la candidature de M. et Mme Jean-Louis MERCADAL de Limoux et d'appliquer les tarifs suivants :

- Bar restaurant, terrasse et licence 700,00 € par mois
- Logement annexe 300,00 € par mois

4. Décision Modificative extension éclairage public :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'éclairage public Route d'Arquettes et Chemin du Montauriol qui s'élèvent à 12 100,00 € pour lesquels une subvention du SYADEN a été obtenue. Les crédits pour cette opération n'ont pas été prévus au Budget Primitif 2017, étant donné que les travaux prévus à l'opération 961 pour la réfection du logement de la perception ne seront pas fait cette année, elle propose de passer les écritures suivantes :

- | | |
|--|---------------|
| - chapitre 21, compte 2131 opération 961 | - 12 100,00 € |
| - chapitre 21, compte 21534 | + 12 100,00 € |

Accepté à l'unanimité.

5. Adhésion CAUE :

Madame le Maire propose au Conseil d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude (CAUE) pour l'année 2017. En tant que membre de l'association, la Commune pourra profiter de conseils, d'informations et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Le montant de la cotisation est fixé pour 2017 à 0,20 € par habitant avec un minimum de 65€.

Accepté à l'unanimité.

La séance est levée à 20 h 15